

| PATRIMOINE BÂTI |

Avis important à tous les propriétaires concernés par l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac!

Vous êtes le propriétaire d'un bâtiment ayant un intérêt patrimonial dans Mékinac et vous avez reçu une lettre de la part de la MRC au courant des derniers mois vous avisant que votre immeuble est répertorié dans notre inventaire du patrimoine bâti ?

Nous avons une belle nouvelle à vous annoncer aujourd'hui !

Vous êtes éligibles au volet 1 du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des communications du Québec! Ce volet vise la restauration de biens patrimoniaux.

Notre MRC ayant adopté un inventaire du patrimoine bâti en novembre 2022, vous y êtes maintenant éligibles. En effet, ce programme vise dorénavant tout immeuble d'intérêt patrimonial significatif **reconnu dans le cadre d'un inventaire du patrimoine immobilier!**

Vous avez donc maintenant accès à un soutien financier pour effectuer des interventions/rénovations visant à restaurer et/ou préserver les caractéristiques d'origine de votre bâtiment!

Voici quelques faits saillants sur ce programme :

- Pour que les interventions souhaitées soient admissibles au programme, les travaux devront être exécutés, selon l'expertise requise, par un entrepreneur détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), un artisan membre du Conseil des métiers d'arts du Québec ou un restaurateur professionnel (il doit s'agir d'un restaurateur du Centre de conservation du Québec ou d'un restaurateur accrédité par l'Association canadienne des restaurateurs professionnels).
- Pourcentage d'aide financière appliqué aux dépenses admissibles pour un immeuble d'intérêt patrimonial significatif reconnu dans le cadre d'un inventaire du patrimoine immobilier : **40 %**
- La phase de réalisation du projet doit être terminée dans les 24 mois suivant la confirmation de l'aide financière.
- Une demande d'aide financière peut être déposée en tout temps au cours de l'année.

Voici le lien pour consulter le programme d'aide financière :

<https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/immobilisations/aide-immobilisations/programme-aide-immobilisations/volet-restauration-biens-patrimoniaux>

Pour consulter l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac et savoir si votre résidence s'y trouve:

<https://www.mrcmekinac.com/culture-mekinac/patrimoine-bati>